

NOUVELLE REDEVANCE SUR LES EAUX PLUVIALES



La redevance sur les eaux pluviales de Brampton entrera en vigueur le 1^{er} juin 2020 et la plupart des propriétaires verront apparaître les premières redevances sur les eaux pluviales sur leurs factures d'eau en août 2020.

EN QUOI CONSISTENT LES EAUX PLUVIALES?

Les eaux pluviales, également appelées eaux de ruissellement, sont la pluie et la neige fondue qui s'écoulent de nos propriétés vers nos rues et dans un système de gestion des eaux pluviales qui comprend plus de 1 400 kilomètres de conduites d'égouts pluviaux et 180 bassins d'eaux pluviales.

POURQUOI DOIS-JE PAYER CETTE REDEVANCE?

Brampton dispose d'une infrastructure d'eaux pluviales d'une valeur de plus d'un milliard de dollars qui protège vos biens et notre environnement. Son entretien coûte 23 millions de dollars par an. La redevance sur les eaux pluviales nous permettra d'assurer un financement dédié et durable des services de gestion des eaux pluviales qui renforcent la sécurité publique, réduisent les inondations et l'érosion, et protègent les biens et l'environnement.

COMBIEN VAIS-JE PAYER?

Pour la plupart des propriétaires, la redevance annuelle sur les eaux pluviales sera facturée en quatre versements sur la facture d'eau. La redevance est basée sur le ruissellement d'eaux pluviales provenant de votre propriété. Plus la surface de votre propriété est dure, plus le ruissellement d'eaux pluviales provenant de votre propriété est élevé.

Propriétés résidentielles unifamiliales

Un taux forfaitaire basé sur la catégorie de propriété.

Catégorie de propriété résidentielle	Superficie de la toiture (m ²)	Taux fixe (par an)
Très petite	23,4 à 105	44,50 \$
Petite	106 à 140	62,30 \$
Moyenne	141 à 220	89,00 \$
Grande	221 à 250	115,70 \$
Très grande	Plus de 250	160,20 \$

Non résidentielle et résidentielle multifamiliale

Le montant facturé est par mètre carré de surface dure pour chaque propriété

Catégorie de propriété résidentielle multifamiliale et non résidentielle	Taux unitaire (par an)
Par mètre carré	0,38 \$

Un outil d'estimation en ligne de la redevance sur les eaux pluviales vous permettra de rechercher votre adresse et d'examiner comment votre redevance sur les eaux pluviales a été calculée.

QUE SE PASSE-T-IL SI J'AI ÉTÉ FACTURÉ À TORT?

Si vous avez été facturé à tort, ou par erreur, vous serez autorisé à déposer une demande de correction.

DES RABAIS SONT-ILS DISPONIBLES?

Certaines propriétés peuvent avoir droit à une subvention ou une réduction de frais.

QU'EST-CE QUI APPARAÎTRA SUR MA FACTURE?

La facture d'eau de la Région de Peel indiquera ce qui suit :

- La redevance sur les eaux pluviales de Brampton
- Le taux journalier appliqué
- Le nombre total de jours facturés
- Toute réduction appliquée à la redevance sur les eaux pluviales, et
- Le montant total de la redevance sur les eaux pluviales à payer.

Pour plus de renseignements sur la redevance sur les eaux pluviales, rendez-vous à www.brampton.ca/stormwater



30270-1-0079

